Article écrit par Céline GENZWURKER-KASTNER le 29 juillet 2021

Le prix du dépannage sur autoroute et route express augmente

Comme chaque année, les tarifs du dépannage et du remorquage sur autoroute et route express évoluent. Le point sur ce que vous paierez à partir du 30 juillet 2021.

Chaque année, le ministre chargé de l'économie fixe, par arrêté, le prix forfaitaire du dépannage en fonction de l'évolution du coût des carburants, de la main d'oeuvre, des assurances et des véhicules.

L'arrêté qui fixe les tarifs **2021-2022** vient justement d'être publié au Journal officiel.

Les prix sont en hausse.

L'augmentation concerne les tarifs des **prestations de dépannage et de remorquage sur autoroutes et routes express des véhicules légers (moins de 3,5 tonnes).**

- Le tarif du forfait passe de 131,94 € à **132,70 €.**
- Le forfait majoré (appliqué au remorquage quand le PTAC du véhicule dépasse 1.8 tonne) grimpe de 163,15 € à **164,09 €.**

Ces nouveaux tarifs sont applicables à compter du 30 juillet 2021.

Références

Arrêté du 22 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 12 juillet 2016 relatif au tarif de dépannage des véhicules légers sur autoroutes et routes express

---

© Shutterstock